

L'objet des présentes conditions générales de vente (CGV) de Groupe Leblanc S.A.S est de préciser le régime juridique applicable aux produits vendus par Groupe Leblanc S.A.S.

Les présentes CGV se substituent à toutes autres conditions générales d'achats ou de tout autre type de nos clients.

En commandant un produit, le client accepte expressément et sans réserve l'application des présentes conditions générales de ventes à la vente du ou des produits considérés.

1. COMMANDES

La commande peut être transmise par tout moyen, choisi à la discrétion du client, mais devra faire l'objet d'une confirmation écrite transmise par courrier, e-mail ou fax. A défaut de confirmation exprès par Groupe Leblanc dans les 5 jours ouvrés, la commande est réputée refusée.

2. DÉLAIS DE MISE A DISPOSITION

Les délais de mise à disposition de la marchandise pour enlèvement ne sont donnés qu'à titre purement indicatif. Tout retard, de quelque nature que ce soit, ne saurait donner lieu à une quelconque indemnisation.

3. TRANSFERT DE LA GARDE ET DES RISQUES

Les produits de Groupe Leblanc sont vendus Ex-Works depuis les entrepôts de ce dernier au sens des Incoterms IWCC 2010. En conséquence, Groupe Leblanc ne saurait être tenu responsable des éventuels dommages liés au chargement, au transport ou au déchargement des marchandises.

4. PRIX

Tous nos prix s'entendent hors taxes, départ usine. Les prix portés sur nos offres de prix, catalogues/tarifs ne sont pas contractuels. Ils sont susceptibles de modifications en fonction des variations auxquelles sont soumises nos propres sources d'approvisionnement.

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la confirmation de commande.

5. FRAIS DE PORT

Les produits de Groupe Leblanc étant vendus EXW, les frais de transport sont intégralement à la charge du client.

Dans le cas où un transport express, par quelque moyen que ce soit (terrestre, maritime, aérien...), est envisagé par le client, il pourra être organisé par Groupe Leblanc mais refacturé intégralement au client.

6. CONDITIONS DE RÈGLEMENT

6.1 Mode de règlement

a) Personnes morales de droit public, les règlements s'effectuent par règlement administratif dans le cadre de la réglementation en vigueur.

b) Particuliers et personnes morales de droit privé : les particuliers ou les personnes de droit privé devront payer leur commande avant fabrication sur présentation par Groupe Leblanc d'une facture pro-forma. Aucun escompte de sera due.

c) La première commande d'un client (ou si le client n'a pas commandé depuis plus de 3 ans) devra être réglée avant fabrication sur présentation par Groupe Leblanc d'une facture pro-forma. Ensuite, et si le client est couvert par notre assurance-crédit, un délai de paiement à 30 jours net date de facture pourra être envisagé après négociation avec notre service commercial export. Nos factures sont payables par virement international aux frais de l'émetteur sur le compte bancaire indiqué en pied de facture.

En cas de dépassement de l'encours autorisé ou de non garantie par notre assurance-crédit, les factures émises au-delà de la limite (à 0 € en cas de non garantie) seront payables avant expédition.

Dans le cas où une échéance ne serait pas réglée à son terme, les livraisons sont immédiatement bloquées, et le règlement du solde du compte majoré d'un intérêt moratoire au taux de 1.5% par mois. Les conditions de règlement seraient suspendues rendant les commandes suivantes payables avant expédition voire avant fabrication si la situation devait se répéter.

6.2 Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à notre égard d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

6.3 Réclamations qualité et règlement des factures

L'acheteur s'interdit de prendre pour motif une réclamation de quelque nature ou objet que ce soit contre Groupe Leblanc® SAS pour différer le règlement d'une échéance en tout ou partie ou pour apporter une compensation.

7. DESIGN, PROJET ET AMÉLIORATIONS

Sauf accord express et écrit entre Groupe Leblanc et son client, le design, l'image et le projet (notamment, mais sans se limiter à : la création, la conception, l'artistique, la fabrication) restent la propriété exclusive de Groupe Leblanc et ne donnent lieu à aucune licence d'utilisation ou reproduction. A ce titre, la reproduction de tout ou partie d'un décor est soumise à l'autorisation écrite de Groupe Leblanc, et nous nous réservons le droit de modifier les caractéristiques techniques, dimensionnelles, le design et l'image des produits afin d'en améliorer la qualité ou tout autre aspect du produit.

8. FAUTES D'ORTHOGRAPHE ET FABRICATION SPÉCIFIQUE

Toute fabrication personnalisée doit être fournie par écrit et dactylographiée. En cas de faute ou d'erreur dans le design commandé spécifiquement, le client est seul responsable.

9. FABRICATION PERSONNALISÉE

Pour toute fabrication personnalisée, un dessin, une photo ou un modèle identifiable et précisément coté doit nous être fourni pour l'étude du devis et avant mise en fabrication.

10. ANNULATION DE COMMANDE

Les commandes validées et confirmées par Groupe Leblanc sont réputées non-annulables. Dans le cas où le client souhaiterait annuler une commande, le client serait redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire équivalente à 100 % du montant de la commande.

11. SÉCURITÉ

Tous nos produits sont conformes à la nouvelle directive basse tension 2006/95/EC. Pour des raisons de sécurité, il est indispensable d'installer tous nos produits dans les conditions édictées par la norme UTE 17.202 (distance à respecter, accessibilité au public, etc.). Il est impératif aussi que toute installation soit réalisée par des personnes habilitées (professionnels de l'installation).

12. FIN DE VIE DES PRODUITS

Les produits soumis à cette éco-contribution arrivant en fin de vie doivent être confiés à un centre agréé. Pour tous les autres, soit le client final prend la responsabilité de sa destruction et s'assure de son recyclage, dans ce cas Groupe Leblanc® SAS est déchargé de sa responsabilité de producteur, sinon le produit peut être retourné aux frais du client chez Groupe Leblanc® SAS, qui s'occupera de son recyclage.

13. GARANTIE SUR LE MATÉRIEL

Validité de la garantie : un an pour les produits d'occasion, et deux ans pour les produits neufs.

Dans le cas où les pannes sont de petite envergure et le client capable de procéder sur place à la réparation, des pièces détachées pourront être envoyées à titre gracieux au client (dans la limite de 3 % (trois pour cent) de la valeur neuve du produit). Une autorisation écrite de Groupe Leblanc de procéder aux réparations devra être fournie pour ne pas entraîner la déchéance de garantie.

14. LIMITE DE RESPONSABILITÉ :

Groupe Leblanc ne saurait être tenu responsable de tout avarie, accident ou détérioration des produits dans le cas où :

- De non-respect des normes d'installation et d'utilisation du matériel.
- Des fournitures autres que celles prévues pour un fonctionnement correct ont été utilisées.
- Des modifications ont été apportées au matériel soit par le client lui-même, soit par des techniciens non agréés sans autorisation écrite de Groupe Leblanc.

15. LIMITES DE GARANTIE

En cas de non-respect des mesures d'installation et d'utilisation, la garantie des produits est exclue.

En aucun cas, le Groupe Leblanc® SAS ne sera tenu responsable de l'installation de ses produits.

La garantie de Groupe Leblanc ne couvre pas les dégâts et les pannes (directs ou indirects) occasionnés par l'utilisation de machines, outils ou accessoires extérieurs interférant avec les produits vendus.

La garantie se limite dans tous les cas à la réparation ou au remplacement des produits (hors installation et frais accessoires).

16. RETOURS DE MARCHANDISES

Nous pouvons, sous certaines réserves, accepter le retour de marchandises qui ne correspondraient pas exactement au bon de commande, en quantité ou qualité. De tels retours sont soumis aux conditions expresses ci-après :

- La demande de retour doit être formulée au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant la réception des marchandises par l'acheteur (le bordereau de transport faisant foi).
- La demande de retour doit être formulée par l'acheteur à Groupe Leblanc® SAS, par le biais d'un accord écrit entre les deux parties.
- En cas d'accord du Groupe Leblanc® SAS, le retour se fera aux frais du client.
- Tout retour sans autorisation sera refusé.
- La marchandise en question doit être rigoureusement standard, à l'exclusion de toute marchandise fabriquée spécialement pour l'acheteur.

17. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ

Toutes les ventes sont conclues avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert de la propriété des marchandises vendues est conditionné au paiement intégral du prix.

18. JURIDICTION ET LOI APPLICABLE

La loi applicable est dans tous les cas la loi de la République française, nonobstant tout conflit de loi ou de juridiction.

En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Le Mans est compétent pour rendre un jugement.



The purpose of these General Terms and Conditions of Sale (GTC) of Groupe Leblanc S.A.S. is to specify the legal framework applicable to products sold by Groupe Leblanc S.A.S.

These GTC replace any other general terms and conditions of purchase or any other type of customer.

By ordering a product, the customer expressly and unreservedly accepts the application of these general terms and conditions of sale to the sale of the product or products in question.

1. ORDERS

The order may be submitted by any means chosen by the customer, but must be confirmed in writing by post, e-mail or fax. In the absence of express confirmation by Groupe Leblanc within 5 working days, the order shall be considered null and void.

2. TIME LIMITS FOR AVAILABILITY

The time limits for making the goods available for collection are given for information purposes only. Any delay, of any nature whatsoever, shall not give rise to any compensation.

3. TRANSFER OF CUSTODY AND RISK

Leblanc Group's products are sold Ex-Works from its warehouses according to the meaning of the 2010 IWCC Incoterms. Consequently, Groupe Leblanc cannot be held liable for any damage related to the loading, transport or unloading of goods.

4. PRICE

All our prices are exclusive of tax, ex works. The prices quoted in our price offers, catalogues/prices are not binding. They are subject to change according to the variations to which our own sources of supply are subject.

The applicable prices are those in effect on the day of the order confirmation.

5. PORT COSTS

As Groupe Leblanc's products are sold EXW, transport costs are entirely at the customer's expense.

In the event that express delivery, by any means whatsoever (land, sea, air, etc.), is considered by the customer, it may be organised by Groupe Leblanc but shall be re-invoiced in full to the customer

6. TERMS OF PAYMENT

6.1 Payment means

a) Legal persons governed by public law, regulations shall be made by administrative regulation within the framework of the regulations in force.

b) Private individuals and legal entities: private individuals or entities must pay for their orders before manufacture upon presentation by Groupe Leblanc of a pro-forma invoice. No discount will be due.

c) A customer's first order (or if the customer has not ordered for more than 3 years) must be paid before manufacture upon presentation by Groupe Leblanc of a pro-forma invoice. Then, and if the customer is covered by our credit insurance, a payment term of 30 days net from the invoice date may be considered after negotiation with our export sales department. Our invoices are payable by international wire transfer at the issuer's expense to the bank account indicated at the bottom of the invoice.

In the event of exceeding the authorized amount outstanding or if it is not covered by our credit insurance, invoices issued in excess of the limit (at €0 in the event of non-guarantee) will be payable before shipment.

In the event that a due date is not settled at the end of the term, deliveries are immediately stopped and the balance of the account is settled with default interest at the rate of 1.5% per month. The payment conditions would be suspended, making subsequent orders payable before shipment or even before manufacture if the situation were to recur

6.2 Flat-rate allowance for recovery costs

Any professional in the event of late payment is automatically liable to us for a fixed amount for recovery costs of 40 euros.

6.3 Quality claims and invoice payment

The buyer agrees not to take for cause a claim of any nature or object whatsoever against Groupe Leblanc® SAS to defer payment of a due date in whole or in part or to provide compensation.

7. DESIGN, PROJECT AND IMPROVEMENTS

Unless expressly agreed in writing between Groupe Leblanc and its customer, the design, image and project (including, but not limited to: creation, design, artistic, manufacturing) remain the exclusive property of Groupe Leblanc and do not give rise to any license to use or reproduce. As such, the reproduction of all or part of a decoration is subject to the written authorization of Groupe Leblanc, and we reserve the right to modify the technical characteristics, dimensions, design and image of the products in order to improve their quality or any other aspect of the product.

8. SPELLING MISTAKES AND SPECIFIC MANUFACTURING

Any custom manufacturing must be provided in writing and typed. In the event of a defect or error in the specifically ordered design, the customer is solely responsible.

9. CUSTOM MANUFACTURING

For any custom manufacturing, a drawing, a photo or an identifiable model and specifically right side up must be provided to us for the study of the estimate and before manufacturing.

10. ORDER CANCELLATION

Orders validated and confirmed by Groupe Leblanc are considered non-cancellable. In the event that the customer wishes to cancel an order, the customer shall be automatically liable for a fixed compensation equivalent to 100% of the amount of the order.

11. SAFETY

All our products comply with the new Low Voltage Directive 2006/95/EC. For safety reasons, it is essential to install all our products under the conditions set out in the UTE 17.202 standard (distance to be respected, public accessibility, etc.). It is also imperative that any installation be carried out by authorized persons (installation professionals).

12. PRODUCT END OF LIFE

Products subject to this eco-contribution at the end of their life must be entrusted to an approved centre. For all others, either the final customer takes responsibility for its destruction and ensures its recycling, in which case Groupe Leblanc® SAS is released from its producer's responsibility, otherwise the product can be returned at the customer's expense to Groupe Leblanc® SAS, which will take care of its recycling.

13. WARRANTY ON THE EQUIPMENT

Validity of the guarantee: one year for second-hand products, and two years for new products.

In the case of small breakdowns and the customer being able to repair on site, spare parts may be sent to the customer free of charge (up to 3% (three percent) of the new value of the product). A written authorization from Groupe Leblanc to carry out the repairs must be provided in order not to cause the warranty to lapse.

14. LIABILITY LIMITATION:

Groupe Leblanc cannot be held responsible for any damage, accident or deterioration of the products in the event that:

- Failure to comply with standards for the installation and use of equipment.
- Supplies other than those intended for correct operation have been used.
- Modifications were made to the equipment either by the customer himself or by unauthorized technicians without written authorization from Groupe Leblanc.

15. WARRANTY LIMITS

In the event of non-compliance with installation and use measures, the product warranty is excluded.

Under no circumstances will the Leblanc® SAS Group be held responsible for the installation of its products.

Groupe Leblanc's warranty does not cover damage and breakdowns (direct or indirect) caused by the use of external machines, tools or accessories that interfere with the products sold.

The warranty is limited in all cases to the repair or replacement of the products (excluding installation and ancillary costs).

16. PRODUCT RETURNS

We can, under certain conditions, accept the return of goods that do not exactly correspond to the purchase order, in quantity or quality. Such returns are subject to the following specific conditions :

- The request for return must be made at the latest within 5 working days following receipt of the goods by the buyer (the packing slip being proof of receipt/delivery).
- The request for return must be made by the buyer to Groupe Leblanc® SAS, by means of a written agreement between the two parties.
- If the Leblanc® SAS Group agrees, the return will be at the customer's expense.
- Any return without authorization shall be refused.
- The goods in question must be strictly standard, excluding any goods manufactured specifically for the buyer.

17. PROPERTY RESERVE CLAUSE.

All sales are concluded with reservation of ownership. Consequently, the transfer of ownership of the goods sold is subject to full payment of the price.

18. JURISDICTION AND APPLICABLE LAW

The applicable law shall in all cases be the law of the French Republic, notwithstanding any conflict of law or jurisdiction.

In the event of a dispute, only the Commercial Court of Le Mans is competent to give a judgment.



Agissez pour le recyclage des papiers avec Groupe Leblanc® et Ecofolio.